CONSEIL COMMUNAL DE LA RIPPE

Extrait du procès-verbal
Séance du lundi 23 juin 2025

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

- **Préavis municipal 06-2025 – Comptes communaux 2024**

Le Conseil communal de La Rippe

vu — le préavis municipal n°06-2025 concernant les comptes communaux 2024 et le rapport de gestion 2024 ;

lu — le rapport de la commission Gestion-Finances chargée d'étudier cet objet ;

attendu — que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés ;
2. d'approuver le rapport de gestion 2024 et de donner décharge à la Municipalité.

Nombre de voix : **31 oui, 0 non, 0 abstention**

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 23 juin 2025.

Le Président

Antoine Dändliker

CONSEIL COMMUNAL * LA RIPPE *

La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 26 juin au 5 juillet 2025

CONSEIL COMMUNAL DE LA RIPPE

Extrait du procès-verbal
Séance du lundi 23 juin 2025

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

- **Préavis municipal 07-2025 – Demande de crédit de CHF 195'000.- pour la réalisation d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre la Baudichonne et Potraux**

Le Conseil communal de La Rippe

vu — le préavis municipal n°07-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 195'000.- pour la réalisation d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre la Baudichonne et Potraux ;

lu — les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu — que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. d'approuver le préavis municipal n°07-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 195'000.- pour la réalisation d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre la Baudichonne et Potraux ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.- lui permettant de réaliser ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 195'000.-.

Nombre de voix : **30 oui, 1 non, 0 abstention**

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 23 juin 2025.

Le Président

Antoine Dändliker

CONSEIL COMMUNAL * LA RIPPE *

La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 26 juin au 5 juillet 2025

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. SI ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3)

CONSEIL COMMUNAL DE LA RIPPE

Extrait du procès-verbal
Séance du lundi 23 juin 2025

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

Élections statutaires (pour la durée du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026)

Le Conseil communal de La Rippe élit :

Bureau :

Président :	M. Antoine Dändliker
1er vice-président :	M. Francis Costiou
2ème vice-président :	M. Marc Bory
Scrutatrices :	Mmes Véronique Melly et Tina Hölzel
Scrutatrices suppléantes :	Mmes Liliane Aeschlimann et Magali Baillif

Commission de gestion-finances :

Membres :	Membres suppléants :
1. M. Francis Costiou	1. M. Jean-Pierre Gachoud
2. Mme Catherine Dousse	2. M. Nicolas Berlie
3. M. Vincent Oswald	

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 23 juin 2025.

Le Président

Antoine Dändliker

CONSEIL COMMUNAL * LA RIPPE *

La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 26 juin au 5 juillet 2025